

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B1(V), B2(V), BS, BE, BR, BC, H0, H0V

Personnel électricien ou personnel réalisant des opérations d'ordre électrique

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

<u>Aujourd'hui CER c'est</u>:

550 établissements 39 Formations 1 700 voitures 200 000 élèves formés 2 000 professionnels 60 poids lourds 450 véhicules 2 roues

Tél: 04 66 88 69 87

richard.saintmichel@cerlopezformation.com

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures
- Horaires de la formation : A définir

LIEU DE LA FORMATION:

En INTER ou en INTRA

DATE(S): A déterminer

Réf: BTP1-1-017

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réaliser des travaux, des interventions, des manœuvres, des essais et des mesures sur des installations électriques en toute sécurité, conformément à la NF C 18-510.
- Maîtriser l'analyse de risque globale et sur place pour les dangers du courant électrique et autres.
- Acquérir un savoir-faire et un savoir être pour réaliser les opérations en sécurité.
- Être capable de mettre en œuvre les bons moyens de prévention et de protection lors d'opérations d'ordre électrique ou dans l'environnement électrique.
- Cette formation permet à l'employeur de délivrer à ses salariés une habilitation électrique en fonction des tâches confiées.
- Le candidat devra savoir gérer son stress et réaliser des travaux d'ordre non électrique en autonomie.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

Première journée

- Introduction: Pourquoi prévenir le risque électrique?
 Statistiques des accidents en France. Le but de la formation à la Sécurité. Qui doit-on habiliter? La loi 91-1414 du 31 décembre 1991. Evolution et obligations. Répartitions des causes d'accidents.
- La réglementation :
 - o Le code du travail.
 - o Le code pénal.
 - o La jurisprudence.
 - o Le contenu de la NF C 18-510.
 - o Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010.
 - Différences réglementaires entre les ouvrages et les installations.
- Rappels de base en électricité : Tension, Intensité, Résistance, Puissance.
- Fonctions de base de l'appareillage électrique et les symboles normalisés.
- Les schémas des liaisons à la terre.
- Les effets du courant électrique au travers du corps humain.
- Les formes du risque électrique et les effets.
- Exemples des principaux risques.
- Comment se protéger du courant électrique.

RSM-10/02/2023-V3



PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B1(V), B2(V), BS, BE, BR, BC, H0, H0V

Personnel électricien ou personnel réalisant des opérations d'ordre électrique

Deuxième journée

- Etude de l'UTE C 18-510 d'après la norme NF C 18-510
 - o Définition de l'habilitation électrique.
 - o Les domaines de tension.
 - o L'environnement électrique :
 - Les zones de voisinage basse, haute tension et leurs délimitations (en champ libre, dans un local, DLVS, DLVR, DMA...).
 - Ouverture d'une enveloppe électrique.
 - Opérations dans la DLAP.
 - Exemples d'environnement électrique et délimitations.
 - o Responsabilités et décisions
 - Les symboles d'habilitation électrique : codifications, limites, inclusions, titres, modalités, recyclage.
 - o La consignation électrique et la mise en sécurité (procédure et dispositifs).
 - L'analyse des risques.
 - o Les équipements de protection collectifs et individuels.
 - o La conduite à tenir en cas d'incendie.
 - La conduite à tenir en cas d'accident.
 - o Accès dans les locaux haute tension.
 - Outillages et vérifications.
 - o Documents d'usage : attestations de consignation, autorisations de travail, analyse de risque, certificats pour tiers, permis de feux ...
 - o Carnets de prescriptions de sécurité contre reçu.

PARTIE PRATIQUE

- Réalisation de tâches pratiques selon les symboles d'habilitation nécessaires.
- Evaluation de fin de stage théorique et pratique.

PUBLIC

- Electricien ou personnel devant réaliser des travaux, des interventions, des manœuvres, des mesures, des essais et des
 - consignations sur des installations électriques en basse tension et pouvant accéder dans des locaux haute tension :
 - électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance.

PRE REQUIS:

- Avoir des bases en électricité, ou avoir une pratique professionnelle du métier d'électricien.
- Avoir des connaissances :
 - en électricité,
 - o en lecture de schéma électrique,
 - o en dépannage, remplacement et raccordement,
 - o en matériel électrique BT,
 - o en appareils de mesure...





PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B1(V), B2(V), BS, BE, BR, BC, H0, H0V Personnel électricien ou personnel réalisant des opérations d'ordre électrique

ACCESSIBILITE

Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

DELAIS D'ACCES:

1 semaine à 3 mois selon le financement. Pour plus d'information, merci de nous consulter

ENCADREMENT

 Nos formateurs sont tous issu du milieu professionnel, âgés de plus de 25 ans ou ayant suivi, préalablement à l'exercice de leurs fonctions, les formations nécessaires pour assurer les formations dans de bonnes conditions, notamment la formation de formateur.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé et discussions étayées de nombreux exemples concrets.
- Utilisation de matériel électrique.
- Mises en application pratiques.
- Contrôle des connaissances théorique et pratique
- Remise d'un document écrit regroupant les divers thèmes à chaque stagiaire.

POSITIONNEMENT

• Positionnement par QCM d'entrée de formation (2-8-001).

RESULTATS ATTENDUS

• Réussite à l'évaluation théorique et pratique.

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE PRESENTATION A L'EXAMEN

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires <u>Modalités d'évaluation</u>: Un candidat en réussite à l'examen, aura validé ses savoir être (gestion du stress, autonomie, ponctualité et assiduité). Un candidat en échec à l'examen sera évalué sur ses savoir être pour obtenir son attestation.
- Conditions de présentation à l'examen : Ponctualité et assiduité seront deux conditions complémentaires à respecter.

SANCTION DE LA FORMATION

• Remise d'un avis après formation et d'une proposition de titre d'habilitation